

en partenariat avec le Lab’RH et Paris&co

Article 1 – Le contexte du concours

Le groupe de presse professionnelle AEF info a créé en 2014 le dispositif Nouvelle Vie Professionnelle, dans la mouvance de la Loi de mars 2014 sur la formation et l’emploi, qui individualise les droits des salariés pour mieux leur donner la maîtrise de leur parcours professionnel.

Ce dispositif complet comprend un congrès destiné aux professionnels des RH, de la mobilité et de la formation, un salon grand public sur la reconversion et une plateforme www.nouvelleviepro.fr lancée fin 2016 qui atteindra le million de visiteurs fin 2018.

Cette année, pour la 5^{ème} édition de l’événement, le groupe AEF Info a décidé de créer « **les Trophées Innovation start-up/DRH** », en partenariat avec le Lab RH et Rhizome (Paris&Co).

Ce Trophée récompensera les meilleures innovations RH menées conjointement dans une organisation par une start-up RH et l’un de ses clients (fonction RH d’une entreprise, branche professionnelle, OPCA, opérateur public, cabinet de conseil RH, organisme de formation, établissement d’enseignement supérieur etc...).

Article 2 – Les catégories

Ce concours distinguera des start-up dans 3 thématiques :

- La mobilité
- Le recrutement
- Le développement des talents

Chacune de ces thématiques est elle-même divisée en deux catégories, à savoir les « **Espoirs** » et les « **Confirmés** ». Ce qui permettra de récompenser les initiatives de start-up qui ont déjà un réel retour d’expérience de plusieurs mois, avec au moins un client.

Les candidats peuvent concourir pour plusieurs trophées, en présentant un dossier par trophée.

Article 3 – Les participants

Peuvent participer au Trophée, toutes les entreprises/organisations qui proposent des innovations RH grâce à des start-up RH et toutes les start-up RH dont au moins un client a acheté leur solution en

matière de gestion des ressources humaines, que le modèle soit BtoB et/ou BtoBtoC. Cette solution doit répondre à l'une des trois thématiques du concours : la mobilité, le recrutement ou le développement des talents.

Le binôme start-up/DRH devra présenter conjointement la solution qui est mise en œuvre dans l'organisation.

Le dispositif Nouvelle Vie Professionnelle étant en français, les candidats devront être francophones. Il n'y a pas de limite d'âge.

Pour participer à la Catégorie « Espoir », la start-up devra avoir au moins un contrat signé avec le client partenaire, dans une unité ou service d'une entreprise d'au moins 50 personnes. (Certaines initiatives pourront être acceptées dans d'autres types d'organisation, où la notion de nombre de salariés est moins significative).

Pour participer à la Catégorie « Confirmé », la start-up devra avoir déployé sa solution depuis au moins six mois auprès de l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise d'une taille significative.

Article 4 – Les modalités de participation

La candidature aux « **Trophées Innovation start-up/DRH** » est gratuite et ouverte à tous les membres décrits dans l'article 3. Les candidats doivent obligatoirement former des binômes composés d'une start-up et d'un DRH ou tout autre client (cf article 1).

Les candidats doivent soumettre un dossier de candidature, dûment rempli, jusqu'au lundi 24 septembre 2018. Ils peuvent être retirés puis déposés à partir de l'annonce de la création de ce Trophée en juin 2018 auprès de Florence de Driesen florence.driesen@aefinfo.fr (01 53 10 09 77) ou à partir du lien : xxxxxxxx.

Trophées Innovation start-up/DRH
Florence de Driésen
AEF Info
137 rue de l'Université
75007 Paris

Article 5 – Le jury

Le Jury est composé du directeur général et d'un journaliste d'AEF info, d'un représentant du LAB'RH et de Rhizome (Paris&Co) ainsi que de professionnels reconnus.

Le Jury est souverain. Il se réunit pour délibérer courant octobre. Il arrête une liste de finalistes et décide des lauréats. Si un membre du jury a déposé un dossier, il ne participe pas à la délibération le

concernant afin de conserver la totale neutralité du jury. Jusqu'à l'annonce officielle des lauréats, les membres du jury sont tenus à la confidentialité.

Si les candidatures sont très nombreuses, le choix est fait en deux temps : une première sélection par les journalistes d'AEF info ; la sélection finale par le jury.

Article 6 – Les récompenses

Six Trophées sont décernés :

- Prix Recrutement : Trophée « Espoir » et le Trophée « Confirmé »
- Prix Mobilité (interne/externe) : Trophée « Espoir » et le Trophée « Confirmé »
- Prix Développement des talents : Trophée « Espoir » et le Trophée « Confirmé »

Parmi ces six trophées, le jury choisit le Grand Prix du Jury et un Prix coup de coeur.

Ces Trophées ont pour but de développer le réseau et la visibilité des start-up lauréates.

Les 6 binômes bénéficient de :

- La visibilité dans AEF info, média professionnel leader dans les secteurs du social, de l'emploi, des RH et de la formation initiale et continue
- La visibilité sur le site aefinfo.fr auprès de l'ensemble de ses 20 000 abonnés
- La visibilité lors du Congrès Nouvelle Vie professionnelle (13 novembre en 2018) qui réunit plus de 300 décideurs des RH, de la mobilité, du recrutement et de la formation (entreprises, branches, institutions publiques, OPCAs, organismes de formation, établissements d'enseignement supérieurs, administration etc.).
- Une invitation au Congrès HR du printemps 2019, qui rassemble deux fois par/an, 600 à 700 DRH
- Pour les gagnants du Grand Prix, la visibilité dans les médias

Les finalistes sont invités au Congrès Nouvelle Vie Professionnelle, le 13 novembre prochain durant lequel seront dévoilés en fin de matinée les gagnants des Trophées. Ensuite, les binômes bénéficieront de droit de la possibilité d'intervenir dans une des tables rondes du congrès pour présenter conjointement leur solution. Pour des raisons d'organisation, ils devront confirmer leur participation au congrès mi octobre.

Article 7 – Le calendrier

Etape du dispositif	Date
Ouverture des candidatures	Juin 2018
Fermeture des candidatures	Lundi 24 septembre 2018
Réunion du jury et annonce des finalistes	Jeudi 11 octobre 2018
Congrès Nouvelle Vie Professionnelle et annonce des résultats	13 novembre 2018

Article 8 – Le dossier de candidature

Pour participer au concours, les candidats doivent déposer un dossier de candidature complet qui comprend :

- La fiche de renseignement complétée et signée des deux membres des binômes
- Une attestation d'un dirigeant de l'entreprise/organisation, certifiant le(s) contrat(s) passé(s) avec la start-up.

Aucun dossier ne sera accepté après la date limite, et aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Article 9 – Audition et délibération

les finalistes qui seront informés qu'ils ont été sélectionnés mi octobre, sont invités à la publication officielle des résultats des gagnants des Trophées le 13 novembre dans le cadre du Congrès Nouvelle Vie Professionnelle.

Article 10 – Promotion

AEF Info communiquera sur les « **Trophées Innovation start-up/DRH** » auprès de ses abonnés du pôle Social RH et de ses réseaux ; le Lab Rh et Paris&Co également auprès de leurs réseaux.

AEF Info se réserve le droit de diffuser les images, noms et logos des binômes finalistes et de leur entreprise, en tant que de besoin.

Article 11 - Confidentialité

Les organisateurs et le jury du concours s'engagent à garder confidentielles les informations des candidats et de leur start-up jusqu'aux résultats définitifs du concours le jour du congrès. L'ensemble du concours et son organisation sont soumis au RGPD.